

Coût et rythme de l'apprentissage CELSA – 2026-2027

Durée formation : de septembre à septembre (13 mois de contrat si début en septembre) et de septembre à novembre pour Journalisme

Nom Master 2	Rythme formation	Code RNCP	Code Diplôme	Coût
Communication et industries créatives	1 jour au CELSA (<i>vendredi</i>) / 4 Jours en entreprise	38208	13532045	9 000 €
Marque et stratégies de communication	1 jour au CELSA (<i>vendredi</i>) / 4 Jours en entreprise	38208	13532045	9 000 €
Ressources humaines, communication et organisations	1 semaine au CELSA / 3 semaines en entreprise	38208	13532045	9 000 €
Conseil, management et organisations	1 jour au CELSA (<i>vendredi</i>) / 4 Jours en entreprise	38208	13532045	9 000 €
Communication des organisations	1 jour au CELSA (<i>lundi</i>) / 4 Jours en entreprise	38208	13532045	9 000 €
Médias et création	1 jour au CELSA (<i>mercredi</i>) / 4 Jours en entreprise	38208	13532045	9 000 €
Journalisme et nouvelles écritures	1 jour au CELSA (<i>vendredi</i>) / 4 Jours en entreprise	38173	13532109	9 000 €

Les aides de l'Etat :

Type d'entreprise	Aide	Niveau
Entreprises de moins de 250 salariés	2 000 €	Niveaux 6 et 7 (Bac +3 à Bac +5 : Licence, Master, diplôme d'ingénieur...)
Entreprises de 250 salariés et plus	750 €	750 € → Niveaux 6 et 7 (Bac +3 à Bac +5)
Cas particulier	6000 €	maximum si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

⦿ À noter : pour les entreprises de 250 salariés et plus, les 750 € prévus sur les niveaux 6 et 7 correspondent au montant de la participation obligatoire de 750 € applicable aux contrats conclus à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le salaire de l'apprenti :

L'apprenti bénéficie d'une **rémunération variant en fonction de son âge** ; en outre, sa **rémunération progresse chaque nouvelle année calendaire** d'exécution de son contrat. Le salaire minimum réglementaire perçu par l'apprenti correspond à un **pourcentage du SMIC ou du** salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé (**SMC**) pour les **21 ans et plus**. Les salaires pour les apprentis du CELSA doivent correspondre à la 3^e année.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27 %	43 %	53 %*	100 %*
2 ^e année	39 %	51 %	61 %*	100 %*
3 ^e année	55 %	67 %	78 %*	100 %*

Toutes les informations sur l'apprentissage au CELSA : https://www.celsa.fr/nos-formations/?_sft_parcours=formation-alternance

Notre partenaire CFA Formasup Paris IDF : <https://www.formasup-paris.com>

Découvrez le cadre légal de l'apprentissage : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-contrat-dapprentissage>

MT 09/06/2026